

Fiches pratiques

SANTÉ/SÉCURITÉ AU TRAVAIL : MÉMENTO À DESTINATION DES APPRENTIS

Le plan de lutte contre les accidents de travail cible notamment les **jeunes travailleurs (stagiaires, apprentis, élèves des lycées professionnels, nouveaux embauchés)** car leur plus faible expérience professionnelle et leur méconnaissance d'un nouvel environnement de travail les exposent davantage aux **risques** et aux **accidents du travail**.

Afin d'encourager des gestes et des comportements sûrs au travail le plus tôt possible et en amont de l'entrée dans le milieu professionnel, le ministère du travail et le ministère de l'éducation nationale, avec l'appui de l'expertise de l'**Institut national de recherche en santé au travail (INRS)** ont conçu un mémento à destination de l'ensemble des jeunes en formation professionnelle.

Ce document synthétique et visuel vise à diffuser les **messages clefs en matière de santé et sécurité au travail**. Il identifie les bonnes pratiques et les bons réflexes à adopter, pour accompagner les jeunes dans leurs premiers pas en milieu professionnel.

LORS DE MA FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

- Respecter toutes les consignes de sécurité instaurées dans l'entreprise.
Elles me protègent et protègent les autres.
- Utiliser les équipements de protection collective et porter les équipements de protection individuelle qui me sont fournis.
Ils sont adaptés à l'activité que j'exerce.
- Respecter les règles du code de la route pour me rendre ou revenir de mon lieu de travail.
Je reste vigilant, particulièrement à pied, ou en deux roues
- Solliciter mon tuteur ou mes collègues en cas de difficultés pour réaliser les tâches confiées.
Ils sont là pour m'aider à surmonter les difficultés que je pourrais rencontrer
- Repérer les éventuelles situations de travail dangereuses.
Mon tuteur et mes collègues m'aident à repérer ces situations.
- Rester concentré et attentif lorsque je réalise les tâches qui me sont confiées.
Par exemple, je limite l'usage de mon téléphone personnel : il est source d'inattention et peut être dangereux dans certaines situations de travail.

ON NE DOIT PAS ME LAISSER, EN PARTICULIER QUAND JE COMMENCE UNE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL :

- Seul sur un chantier,
- Seul à circuler près de machines ou engins dangereux,
- Seul à utiliser une machine dangereuse.

AU TRAVAIL COMME AILLEURS, CERTAINS COMPORTEMENTS NE SONT PAS ADMISSIBLES : AGRSSIONS VERBALES, MALVEILLANCE, INSULTES, CONTRAINTES PHYSIQUES OU À CARACTÈRE SEXUEL, HUMILIATIONS... J'EN PARLE À MON TUTEUR, À MON ENSEIGNANT RÉFÉRENT OU À MES COLLÈGUES.

[Téléchargez le mémento au format pdf](#)

[En savoir plus : Guide Contrat-Santé-Sécurité à consulter](#)